

A Montreuil, le 25 janvier 2023.
Syndicats de la production,
et de la transformation du papier

Déclaration FILPAC-CGT à la CPPNI du 26 janvier 2023.

Madame la Déléguée Générale, en ce moment se joue l'avenir social des salarié.es de notre branche mais aussi de tous les salarié.es de France. Le gouvernement ultra libéral veut repousser à terme l'âge légal de départ de la retraite à 64 ans.

Vos mandants aimant les chiffres, en voici quelques-uns, d'autres sont en attente d'analyse. Déjà, comme vous devez le savoir, une grande majorité des salarié.es de notre branche peine à arriver à l'âge de 62 ans. La plupart sont licencié.es avant et la cause première est l'inaptitude. Elles et ils n'arrivent donc pas jusque-là retraite, et encore moins en bonne santé. Il serait intéressant aussi d'analyser la fréquence et le coût des arrêt maladie des salarié.es à partir de 55 ans.

Autres chiffres, les cadres cotisent « normalement » jusqu'à un plafond de 27 000€ brut par mois, soit 330 000€ brut par an. Le « *roi de France* » propose, dans sa réforme, d'abaisser ce plafond à 10 000€ brut par mois, soit 120 000€ brut par an. Ce qui veut dire que passé ce plafond, les cadres ne payeront plus de cotisation. Ils ne verseront seulement qu'une petite cotisation de solidarité de 2,8%... Rien donc en comparaison des cotisations actuelles qui s'élèvent à 27% !

Cette opération va donc faire sortir les cadres qui seront au-dessus de ce plafond de 120 000€ du régime général des retraites.

Cette mesure va bien sûr avoir de multiples conséquences, la première étant l'appauvrissement des caisses de retraite par la perte des cotisations de ces cadres supérieurs. Pourtant, celles-ci sont passées totalement sous silence par le gouvernement et le rapport DELEVOYE.

L'**UGICT-CGT** (syndicat des cadres de la **CGT**) a posé la question qu'apparemment personne ne se posait au COR (conseil d'orientation des retraites) et il s'avère que le montant de cette perte se situerait entre 4 et 5 milliards d'euros par an entre 2025 et 2040. Soit 72 milliards d'euros en moins dans les caisses pendant la période où nous en aurons le plus besoin puisque nous devons faire face aux départs à la retraite de tous les « babyboumeurs ».

Le montant du déficit des caisses de retraite pour 2018, régimes spéciaux inclus, est estimé à environ 3,5 milliards d'euros et le gouvernement nous vend une réforme pour soi-disant financer les futures retraites en péril alors qu'en réalité, il nous fait perdre environ 4,5 milliards d'euros par an au pot commun en sortant les hauts salaires !

A qui profite « le crime » ? Le pire reste à venir. Car qui va profiter de ces 4,5 milliards d'euros de cotisations sociales qui s'envolent ? Les « supers cadres » à hauts salaires ? NON certainement pas ! Ce seront surtout les grandes entreprises qui vont se mettre directement 60% de cette somme dans la poche en ne payant pas les cotisations patronales. Les cadres dirigeants ne récupéreront que les miettes... De belles miettes mais quand même...

Voyez jusqu'où va le cynisme du gouvernement et de certains partis, lorsqu'ils nous affirment vouloir mettre en place un système de retraite plus juste !

La **FILPAC-CGT** souhaite donc que la branche est une expression écrite clair en direction du MEDEF et du gouvernement pour le retrait immédiat et sans délai de sa réforme mortifère.

Comme le disait si bien Ambroise CROIZAT, la retraite ne doit pas être l'antichambre de la mort.

Le collectif papier.